

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil : la Fête du travail réduite au silence

ÉTANT donnés les restrictions de déplacements et l'impératif de la distanciation sociale, les salariés ne commémoreront pas cette année l'obtention des "trois fois huit".

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

HIER, comme on pouvait s'y attendre, le 134e anniversaire de la Journée internationale du travail, placé sous le thème "Ensemble face au Covid-19 dans le monde du travail", est passé sous silence. Logique, car en raison de la crise sanitaire qui secoue le monde entier, le gouvernement de la République avait interdit, il y a quelques semaines, les rassemblements de plus de dix personnes, et encouragé la distanciation sociale pour éviter la propagation du coronavirus.

La place des fêtes du Boulevard Léon-Mba n'a donc pas connu la ferveur habituelle, qui caractérise souvent ces moments : ni décoration, ni défilé. De plus, les syndicalistes, prompts à défendre les droits des tra-

vailleurs lorsque ceux-ci sont bafoués, ont été privés là d'une tribune qui leur permet de dénoncer certaines pratiques des employeurs, voire du gouvernement. Toutefois, depuis son

s i è g e du carrefour Centre social, le délégué provincial de la Confédération syndicale gabonaise (Cosyga), Jean-Paul Opa, a lancé un appel aux em-

ployeurs, les exhortant à intensifier le dialogue social au sein de leurs entreprises, pour plus de paix et de justice, gage de réussite. Il a déploré le fait que certains chefs d'entreprise outrepassent l'appel du président de la République,

Ali Bongo Ondimba, qui avait invité à préserver l'emploi des Gabonais, en procédant aux licenciements et mises en congés techniques. D'après lui, les travailleurs attendent la pro-

mulgation, après validation de l'Organisation internationale du travail (OIT), du nouveau Code du travail issu des négociations entre le gouvernement et les syndicats. Jean-Paul Opa a dénon-

cé, avec fermeté, le récent licenciement d'un salarié de Saga, une société de transit.

"Notre membre est victime d'un licenciement abusif", a tranché le syndicaliste, qui ne compre-

nait pas que " après 25 ans de service sans sanction, notre "camarade" ait reçu trois demandes d'explications infondées entre septembre 2019 et février 2020".

La place des fêtes du Boulevard Léon-Mba n'a donc pas connu la ferveur habituelle, qui caractérise souvent ces moments : ni décoration, ni défilé. De plus, les syndicalistes, prompts à défendre les droits des travailleurs

MINISTRE DU TOURISME, DU COMMERCE,
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE L'INDUSTRIE

CABINET DU MINISTRE

N° _____/MTCPEI/CAB-M



COMMUNIQUE

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID-19, le port du masque a été rendu obligatoire dans les espaces publics, par décision gouvernementale.

Compte tenu de la forte demande mondiale en masques, plusieurs pays à l'instar du Gabon, on fait le choix de promouvoir l'utilisation de masques réutilisables. Aussi, afin d'en garantir la qualité et, par conséquent, la sécurité des utilisateurs, le **Ministère du Tourisme, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie**, par l'entremise de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) a élaboré la norme NGA 2000 qui fixe les exigences minimales requises en matière de confection des marques.

Aussi, pour permettre à l'ensemble de la population gabonaise de se doter de masques, le Gouvernement lance-t-il une **commande d'un million de masques conformes à la norme NGA 2000**. Afin de répondre à cette forte demande dans un délai de production très court, le **Ministre du Tourisme, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Industrie** invite les **industriels et les artisans installés sur le territoire national à manifester leur intérêt à l'adresse suivante :**

Direction Générale de l'Agence Gabonaise de Normalisation

Immeuble « Le Gabon industriel »

Centre-ville/Libreville

Téléphone : +241 74 74 47 21

Mail : contact@aganor-gabon.com

Les acteurs économiques (opérateurs économiques, structures étatiques, collectivités locales, associations, ONG...) intéressés doivent présenter une offre technique indiquant leurs capacités de production, ainsi que l'offre financière associée, **au plus tard le mardi 5 mai 2020**.

Fin.



Jean-Paul Opa, secrétaire provincial de la Cosyga.